



Piraterie et insurrections dans le golfe de Guinée

Léon Koungou

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2018/2 Été**, PAGES 117 À 129

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365678155

DOI 10.3917/pe.182.0117

Date de mise en ligne : 08/06/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2018-2-page-117?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Piraterie et insurrections dans le golfe de Guinée

Par **Léon Kougou**

Léon Kougou, docteur et enseignant en science politique à l'université Paris-13, est chercheur à la chaire Tocqueville en politiques de sécurité de l'université de Namur.

Le golfe de Guinée est une voie de navigation importante et recèle des richesses – notamment pétrolières – qui suscitent convoitises et tensions. Les États de la région, soutenus par la communauté internationale, tentent de se mobiliser face à la piraterie. Une autre source d'instabilité menace la région : les mouvements insurrectionnels et sécessionnistes, en particulier dans le delta du Niger et dans l'Ambazonie, c'est-à-dire la partie anglophone du Cameroun.

politique étrangère

Le golfe de Guinée s'étend de la Côte d'Ivoire à l'Angola. Il inclut sept capitales politiques (Accra, Lomé, Porto-Novo, Libreville, Malabo, Luanda et Sao Tomé) ayant une façade maritime atlantique, et huit capitales économiques (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Douala, Bata, Pointe-Noire). On y trouve 12 ports importants (Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou, Lagos, Warri, Port Harcourt, Douala, Port Gentil, Pointe Noire, Matadi, Luanda), et d'autres plus petits (Kribi, Limbé, Bata, Libreville, Lobito San Pedro, Sekondi-Takoradi, Tema, Calabar, etc.) Cet espace recèle des richesses en ressources halieutiques et naturelles, qui suscitent nombre de convoitises et génèrent une insécurité récurrente.

Dans cette partie de l'Afrique subsaharienne, les enjeux de sécurité sont présents à trois niveaux. Sur le plan local, c'est-à-dire au sein des centres de décision politique où la nature des pouvoirs est en train de muter. Sur le plan national, avec un brouillage des hiérarchies entre centres privilégiés et périphéries marginalisées. Enfin sur le plan sous-régional, avec la résurgence contestataire des territoires des confins, et les retombées des vides sécuritaires sur les pays voisins. Depuis 2012, la République centrafricaine (RCA), ravagée par la guerre civile, vit le démantèlement des fondements

mêmes de son État, ce qui met en péril la paix et la sécurité au Cameroun¹, et au Congo-Brazzaville. Le golfe de Guinée est également exposé à certaines externalités sécuritaires. Dans le bassin du Congo, depuis 1996, la République démocratique du Congo (RDC) ploie sous le poids de rébellions soutenues par des États tiers. Des groupes armés font des incursions, pillent et se livrent à des actes de violence. Dans le bassin du lac Tchad, au-delà du péril Boko Haram, le nouveau front d'instabilité ouvert par la crise libyenne (après 2011), et ses répercussions sous-régionales, entraînent l'élargissement de la zone d'instabilité sahélo-saharienne vers le sud du lac.

De manière générale, deux types de violence prédominent dans cette région, et s'y recoupent parfois. Tout d'abord une violence insurrectionnelle, qui se développe à partir de désordres sociaux et dont les manifestations sont protéiformes (émeutes populaires, revendications médiatisées, etc.). Depuis octobre 2016 ce type de violence connaît une intensité croissante dans les deux aires anglophones du Cameroun (Nord-Ouest et Sud-Ouest), allant de l'intimidation ciblée aux prises d'otages. Ensuite la violence mafieuse, qui se développe dans un climat d'incertitude politique laissant libre cours aux activités illégales de groupes d'intérêts privés. En dépit d'un fort potentiel énergétique, certains territoires du golfe de Guinée restent lourdement frappés par la pauvreté.

Les menaces sur le golfe de Guinée

À l'accumulation de menaces toujours plus protéiformes s'ajoute la faiblesse des économies, facteur de détérioration de la situation sécuritaire, et de prolongation de processus transitionnels (RCA, RDC, Congo-Brazzaville) qui peinent à asseoir la légitimité des États. À l'instar de la Côte d'Ivoire en 2015, du Congo-Brazzaville, du Gabon, de la Gambie, du Niger et du Tchad en 2016, le temps des élections devient celui des crises sécuritaires. En RDC, la situation est préoccupante. Le deuxième et dernier mandat du président Kabila a pris fin le 20 décembre 2016, et les prochaines élections présidentielles ne sont prévues que pour le 23 décembre 2018. Les manifestations organisées par des collectifs de la société civile appelant le président à renoncer à briguer un troisième mandat, conformément à la Constitution, sont réprimées. L'Église catholique, très critique contre le régime, dénonce la « barbarie » de ces répressions. La communauté internationale appelle les parties à conclure un accord politique permettant l'organisation du scrutin. Depuis 1999, l'Organisation des Nations unies (ONU) entretient en RDC sa plus lourde force de maintien de la paix

1. I. Saibou, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis*, vol. 13, n° 1-2, 2006.

(19 000 soldats), et la communauté internationale agit *via* des projets d'aide humanitaire et d'aide au développement². L'est du pays est en proie à la violence des milices pro-rwandaïses, et pro-ougandaïses.

En Côte d'Ivoire, au Togo, au Niger, au Tchad, au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Congo-Brazzaville et au Burundi, les mobilisations de rue suivies de répressions sanglantes sont autant de signes des dynamiques sociopolitiques en cours, à un moment où les attentes en matière de démocratie se font pressantes. Les sociétés oscillent entre inertie et changement. L'opposition, faiblement institutionnalisée, agit au gré d'une multiplicité d'arrangements, adaptant ses positions de façon opportuniste, selon les circonstances. Pour les régimes au pouvoir, les revendications légitimes des populations sont perçues comme une opposition à l'État, voire comme des tentatives de déconstruction du pouvoir. À l'inverse, l'accomplissement par l'État de missions régaliennes, comme le maintien de l'ordre, est interprété par les populations en termes de quadrillage, de surveillance et de politique de coercition. Dès lors que la dévolution du pouvoir par les urnes semble impossible, alors que formellement rien ne s'y oppose, la paix devient précaire. L'armée, garant de l'État stationnaire, est également arbitre du jeu démocratique. Ainsi les coups d'État sont-ils fréquents. Dans certains cas, ils permettent de relancer la société bloquée, d'où des tentatives de putsch au Burundi (2015), au Niger (2015), au Congo-Brazzaville (2017), et en Guinée équatoriale (2017).

On peut également observer une certaine instrumentalisation des menaces. Certains dirigeants et leaders d'opinion pensent que les problèmes de la sous-région ont pour fondement les politiques menées par l'Occident. Clichés et stéréotypes sur le « caractère national » resurgissent, les jeux médiatiques diffusant ces idées parmi les populations. D'aucuns dénoncent la mainmise de la France dans l'orchestration des violences autour du lac Tchad, dans le but de contenir dans la région la percée de l'Asie, particulièrement la Chine. Le 2 septembre 2014, Christine Robichon, alors ambassadeur de France au Cameroun, devait publier un communiqué de presse démentant tout lien de son pays avec Boko Haram dans le but de déstabiliser le Cameroun.

Au-delà de l'instabilité politique, les États de la sous-région tentent cependant de réagir face à certaines menaces, en particulier la piraterie. Dans ce domaine, le rôle de l'État évolue. Il s'attelle notamment à créer les conditions favorables au déploiement de l'action internationale.

2. M.-A. Lagrange et T. Vircoulon, « Réflexions sur 17 ans de présence de l'ONU en République démocratique du Congo », *Notes de l'Ifri*, Ifri, avril 2016, disponible sur : <www.ifri.org>.

La piraterie maritime : un serpent de mer

Le golfe de Guinée n'est pas seulement une voie de navigation importante ; il recèle nombre de richesses dans son sous-sol, ses eaux fluviales et maritimes. Trois pays de la zone (Gabon, Guinée équatoriale et Nigeria) font partie de l'organisation des pays exportateurs de pétrole. En 2017 et au début de l'année 2018, les États-Unis ont importé environ 10 millions de barils de pétrole par mois du Nigeria. Lors du sommet de Yaoundé de 2013 sur la sécurité maritime, Alassane Ouattara, président de la Côte d'Ivoire, avait rappelé que près de 70 % de la production de pétrole du continent était concentrée dans cette zone, et les projections des spécialistes indiquent que celle-ci dépassera celle de l'ensemble des pays du golfe Persique à l'horizon 2020³. Le golfe de Guinée accuse cependant un manque à gagner annuel de 2 milliards de dollars du fait de la piraterie maritime⁴, en partie favorisée par l'état de pauvreté des populations riveraines et le chômage des jeunes. La violence armée y remonte aux années 1970. À l'époque, elle résultait de l'action de groupes d'insurgés revendiquant une meilleure distribution des recettes du pétrole au Nigeria. Cette violence devait s'étendre progressivement vers le sud, profitant de l'insécurité provoquée par les tensions nigéro-camerounaises sur la péninsule de Bakassi, et elle revêt aujourd'hui des formes criminelles. Les pays touchés sont le Nigeria (74 % des attaques), le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe ainsi que le Togo.

Selon le rapport de janvier 2018 du Bureau maritime international, 10 prises d'otages de 65 membres d'équipages ont été relevées en 2017, contre 34 membres d'équipages en 2016. Sur 16 incidents où des navires ont essuyé des coups de feu à travers le monde, 7 ont été recensés dans cette région. Les États du golfe de Guinée ont toutefois plus de capacités de riposte que la Somalie⁵. Et la communauté internationale tient à ce qu'ils mènent eux-mêmes le combat en concevant et en exécutant leurs propres politiques de sécurité⁶. Des opérations conjointes de surveillance pour la sécurisation maritime ont ainsi été menées, avec le déploiement de patrouilleurs sous pavillon de la Communauté économique des États

3. Alassane Dramane Ouattara, président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, allocution à l'ouverture du sommet sur la sûreté et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, Yaoundé, 24 juin 2013.

4. J. Vestergaard Madsen, C. Seyle, K. Brandt, B. Purser, H. Randall et K. Roy, *The State of Maritime Piracy 2013*, Oceans Beyond Piracy, 2014, disponible sur : <<http://oceansbeyondpiracy.org>>. « Rapport de la mission d'évaluation de l'ONU sur la piraterie dans le golfe de Guinée (7 au 24 novembre 2011) », disponible sur : <<http://repository.un.org>>.

5. A. Gascon, « La piraterie dans le golfe d'Aden : les puissances désarmées », *Hérodote*, n° 134, 2009, p. 107-124.

6. Vice-amiral Gérard Valin, « La lutte contre la piraterie au large de la Somalie », *Écho Géo*, octobre 2009.

de l'Afrique centrale (CEEAC). À l'initiative de cette action se trouvent les quatre États de la « zone D » (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe). Le même dispositif déploie de façon permanente des embarcations très rapides pour commandos (ETRACO), et des Brigades d'intervention rapides (BIR).

Pour améliorer l'efficacité du dispositif, des puissances occidentales impliquées économiquement dans la région participent à cette lutte contre la piraterie. La France et les États-Unis se relaient dans les efforts d'assistance aux États riverains, participant à la lutte contre les trafics illicités, la contrebande, et les attaques de pirates. La France applique dans la zone un « contrôle naval volontaire » qui permet à la Marine nationale de suivre la position des bâtiments marchands, de leur communiquer la situation d'ensemble, assortie de recommandations sur le comportement et les manœuvres à adopter. L'Union européenne (UE) a lancé en janvier 2013 le programme Routes maritimes critiques du golfe de Guinée (CRIMGO), pour renforcer la formation des garde-côtes, et développer un réseau d'échange d'informations sur les actes de piraterie. Les États-Unis, quant à eux, financent et organisent chaque année à Douala (Cameroun) l'exercice naval multinational Obangame Express, sur « la communication et les techniques de sécurité des forces navales ». Des initiatives bilatérales contribuent également à la surveillance des eaux. Le Cameroun, qui a acquis en 2012 l'ancien patrouilleur *Grèbe* de la Marine française – rebaptisé *Dipikar* – joue un rôle croissant. Poursuivre et appréhender les pirates s'avère essentiel aussi pour dissuader davantage d'individus de basculer dans la criminalité.

Une assistance des puissances occidentales

La stratégie des 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est en cours d'élaboration, avec la création du Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO). De son côté, la CEEAC connaît elle aussi des avancées. Depuis 2008, son Conseil de paix et de sécurité (COPAX) coordonne les efforts des États par le biais d'une stratégie de sécurisation des intérêts en mer. Ses 10 États ont lancé la Capacité africaine de réponse rapide aux situations d'urgence (CARIC) – force d'intervention créée en 2013. Cette force, à l'instar du Centre régional de sécurisation maritime, et du Mécanisme de financement sur la sûreté et la sécurité maritime, bénéficie du soutien des États-Unis, de la Chine, de la France, de l'UE, et d'Interpol. Les Nations unies œuvrent à ce jour à un rapprochement entre la CEEAC et la CEDEAO.



Le golfe de Guinée

De Yaoundé à Lomé : quelle plus-value dans la lutte contre la piraterie ?

À Yaoundé (2013) comme à Lomé (2016), chaque État s'est engagé à poursuivre les efforts nécessaires pour contenir la piraterie et les trafics connexes en mer.

Sous les auspices de l'ONU et de la Commission du golfe de Guinée (CGG), la CEEAC et la CEDEAO avaient jeté les bases d'un plan de lutte contre la piraterie maritime lors d'un premier sommet commun qui s'est tenu à Yaoundé les 24 et 25 juin 2013⁷. L'enjeu de ce sommet était d'apporter une réponse coordonnée aux niveaux régional et international, aux activités maritimes illégales. En prélude, à Cotonou, les ministres de la Sécurité, des Affaires étrangères, et de la Défense des 25 États de la CEEAC et de la CEDEAO avaient rédigé un *memorandum* d'entente sur la sûreté et la sécurité maritime, et validé le projet de Code de conduite sur la prévention et la répression de la piraterie. Le Centre inter-régional de coordination (CIC), destiné à mettre en œuvre une stratégie de lutte contre l'insécurité maritime a été créé et il est aujourd'hui fonctionnel. Autre décision du sommet : la signature d'un accord multilatéral

7. T. Vircoulon et V. Tournier, « Sécurité dans le golfe de Guinée : un combat régional », *Politique étrangère*, vol. 80, n° 3, 2015, p. 161-174, disponible sur : <www.cairn.info>.

contraignant. Enfin, les dirigeants présents ont souhaité le déploiement dans la région d'une force navale internationale.

Du 10 au 15 octobre 2016, à Lomé, des chefs d'État réunis dans le cadre d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA), ont signé la charte de Lomé sur la sécurité des activités maritimes et le développement de l'économie bleue en Afrique. Innovante au regard des engagements sur l'environnement, la charte de Lomé est un instrument contraignant, et non un simple code de conduite. Elle établit un lien entre sécurité maritime et développement durable. Au regard de la démographie galopante et de l'importance des États côtiers (38 sur 54), ce document a suscité beaucoup d'espoirs. L'objectif est la préservation de l'environnement marin. Il comprend certes un vaste inventaire de mesures, mais la théorisation de l'économie bleue constitue un réel changement. Les richesses maritimes du continent sont désormais perçues comme des opportunités de développement durable. Le continent dispose de 13 millions de km² de Zones économiques maritimes, et 17 % des ressources mondiales en eau douce. On relèvera cependant que la charte de Lomé est intervenue alors que le plan d'action de Yaoundé n'était encore que partiellement mis en œuvre. Ainsi la mobilisation contre l'insécurité maritime s'apparente-t-elle à un puzzle dont la construction progresse mais se complexifie au rythme des sommets. De Yaoundé à Lomé, l'UE, l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), le Commandement américain pour l'Afrique (AFRICOM), le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA), et l'Institut d'études de sécurité (ISS, Afrique du Sud), ont participé en qualité d'observateurs.

La mobilisation contre l'insécurité maritime s'apparente à un puzzle

Les deux sommets ont arrêté des priorités. La première est d'ordre juridique : elle implique la ratification de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) par les États membres de la CEDEAO et de la CEEAC. La deuxième priorité est la création d'une taxe pour financer la lutte contre la piraterie. À Yaoundé, en 2013, il avait été envisagé d'instituer une taxe nationale, communautaire et multinationale. Les engagements des États ne se traduisant pas toujours en actions effectives de sécurisation, la charte de Lomé de 2016 voudrait opérationnaliser la stratégie africaine intégrée pour les mers et pour les océans à l'horizon 2050. Les acteurs étatiques privés, ainsi que des partenaires occidentaux, opèrent de manière complémentaire : les États renforcent la surveillance opérationnelle de leur domaine maritime, et les opérateurs privés réfléchissent à l'emploi d'équipes de protection embarquées sur les navires. En juin 2016, pour améliorer l'échange d'informations à l'appui du Code de conduite de Yaoundé, la France et le Royaume-Uni ont signé une lettre d'intention

s'accordant sur une collaboration étroite. L'accord impulse une nouvelle initiative : le « Maritime Domain Awareness Trade-Gulf of Guinea » (MDAT-GoG). Il s'agit d'un mécanisme de « contrôle naval volontaire », soutenant l'architecture interrégionale définie par le code de conduite de Yaoundé (2013). Les navires marchands sont encouragés à se signaler à l'aide de formulaires prédéfinis. Le MDAT-GoG effectue une évaluation de la situation maritime dans la zone, avec la capacité d'informer et de soutenir les professionnels. Le Royaume-Uni soutient également l'initiative de l'industrie pétrolière britannique d'établir un Centre de partage de l'information maritime d'origine commerciale (Maritime Trade Info Sharing Center – MTISC) à l'université maritime d'Accra.

La réactivation des conflits gelés

La réaffirmation des identités « ethniques », la réémergence des questions territoriales, et des revendications de représentativité politique et de justice sociale sont aussi à l'œuvre dans le golfe de Guinée. Faute d'États solides et d'alternatives économiques, certains territoires deviennent au fil des crises des zones de non-droit où prospèrent différents trafics. L'activisme de rébellions opposées à la volonté des États fait émerger une nouvelle société civile, et un système de gouvernance fonctionnant sans stricte hiérarchisation. Les violences actuelles révèlent non seulement la volonté des groupes d'insurgés de s'imposer comme interlocuteurs légitimes auprès des autorités politiques étrangères, mais également de dénoncer la forme même des États.

Le delta du Niger : les imprévus de la paix par amnistie des bourreaux

Depuis février 2016 le delta du Niger a renoué avec la violence armée. Zone stratégique pour le gouvernement fédéral du Nigeria, le delta contribue à hauteur de 75 % à la production de pétrole nigériane et rapporte 70 % des recettes du budget de l'État. Mais les 31 millions d'habitants de cette partie du golfe de Guinée vivent dans le dénuement. La région ne perçoit que 13 % des *royalties* engendrées par le pétrole⁸. Ce contraste entretient des revendications très anciennement portées par des groupes d'insurgés, dont le Mouvement pour l'actualisation de la souveraineté de l'État du Biafra (MASSOB), les Vengeurs du delta du Niger (NDA), le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND), le Mouvement pour la survie du peuple Ogoni (MOSOP), le Conseil de sécurité et de défense du delta du Niger (NDDSC), et le Peuple indigène du Biafra (IPOB). Ces insurrections constituent un mode d'appropriation des fonctions de l'État, voire une demande de partage équitable du « gâteau national ». Il ne faut donc pas y voir une simple dérive vers une prédation de type criminel.

8. J.-C. Servant, « Au Nigeria, le pétrole de la colère », *Le Monde Diplomatique*, avril 2006, p. 14.

Le NDA est à l'origine des nouvelles violences. Les rebelles demandent aux travailleurs des firmes pétrolières de quitter le sud du Nigeria. Des oléoducs et des installations pétrolières et gazières exploitées par le groupe anglo-néerlandais Shell, et l'américain Chevron, sont visés par des attentats, de même que les filiales du groupe Italien ENI dans l'État de Bayelsa. Les attaques sont accompagnées d'appels à une meilleure redistribution des richesses issues du sous-sol. Les rebelles veulent amener les compagnies pétrolières à partager directement leurs bénéfices avec eux. Ils essaient donc de gagner la bataille de l'opinion. Dans un registre fréquent ils se présentent comme une alternative à l'État « défaillant », et manifestent leur volonté de défendre les intérêts vitaux des peuples du delta du Niger. Ainsi les engagements internationaux du gouvernement sont-ils dénoncés comme ne prenant pas assez en compte les intérêts des minorités. Dans l'épilogue du conflit entre le Nigeria et le Cameroun pour le contrôle de la péninsule de Bakassi⁹ (1993-2002), les tribus Bayassa qui y détiennent des pêcheries ont rejeté l'arrêt de la Cour internationale de justice (CIJ) du 2 octobre 2002 qui reconnaissait la souveraineté du Cameroun sur ce territoire¹⁰. La volte-face du Nigeria¹¹, en 2004, illustre l'influence des rébellions sur la politique internationale de cet État. Partisans de la sécession, les Vengeurs du delta du Niger se présentent comme un groupe ayant des soutiens dans tout le pays, et des entrées dans l'appareil militaire. « Économie rouge » est le nom de code de leur programme. Ils disent vouloir faire cesser la production et le transit de pétrole dans le delta du Niger afin de réduire la pollution de l'environnement.

Mais à l'instar du MEND, certains groupes refusent toute association à cette nouvelle vague de violences. Des anciens combattants du MEND sont désormais insérés dans des réseaux d'affaires au sud du pays. D'autres bénéficient d'allocations mensuelles, dans une stratégie de construction de la paix. Le gouvernement fédéral avait décrété l'amnistie, et institué un programme d'aide aux anciens rebelles¹². Les attaques intervenues depuis février 2016 coïncident avec la fin annoncée de ces programmes d'aides. Le budget accordé au programme d'amnistie était de 285 millions d'euros en 2015, puis de 90 millions d'euros en 2016. Avec la chute des cours

9. L. Koungou, « Quand une péninsule pétrolière change de mains : Cameroun et Nigeria s'accordent sur Bakassi », *Le Monde diplomatique*, octobre 2008, p. 20.

10. P. D'Argent, « Des frontières et des peuples : l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (arrêt sur le fond) », *Annuaire français de droit international*, 2002, p. 281-321.

11. Le refus du Nigeria d'appliquer la décision de la CIJ a conduit les deux États, sous diligence des Nations unies, avec l'Allemagne, la France, et les États-Unis, à signer, le 12 juin 2006, l'accord de Greentree, lequel confirme la souveraineté du Cameroun sur la péninsule de Bakassi.

12. T. Strouse, « Will Nigeria's Amnesty Campaign Have a Lasting Impact on the Delta Insurgency? », *Terrorism Monitor*, vol. 7, n° 32, 2009.

du pétrole brut sur le marché international, il devient difficile pour le gouvernement d'honorer ses engagements. Assisterait-on à un chantage de groupuscules dans le but de pérenniser lesdits programmes d'aides ? C'est la thèse défendue par les autorités locales, qui parlent d'« actes de chantage et d'escroquerie ». La paix par l'amnistie des bourreaux n'aura donc été qu'une accalmie.

Le théâtre ambazonien ou l'expression singulière de l'anglophonie

Au Cameroun voisin, la crise ouverte le 16 octobre 2016 par la mobilisation des avocats pour la préservation de la Common Law – système juridique de facture anglo-saxonne –, puis des enseignants autour de la protection des valeurs du sous-système éducatif anglophone, et enfin des étudiants revendiquant l'amélioration de leurs conditions de travail, a traduit le malaise ressenti par de nombreux ressortissants des deux régions anglophones (nord-ouest et sud-ouest, frontalières du delta du Niger) sur la supposée « francisation » de vastes pans de l'héritage culturel de la minorité anglophone (4,4 millions de personnes sur une population de 23,4 millions). Le « problème anglophone » est constitué d'un ensemble de revendications exprimées de diverses façons, et à maintes occasions, par les anglophones du Cameroun¹³. Ici, l'anglophonie renvoie à des considérations ethniques, culturelles et régionales. Depuis les années 1960, elle génère des revendications d'ordre identitaire et communautariste qui s'expriment désormais dans la violence.

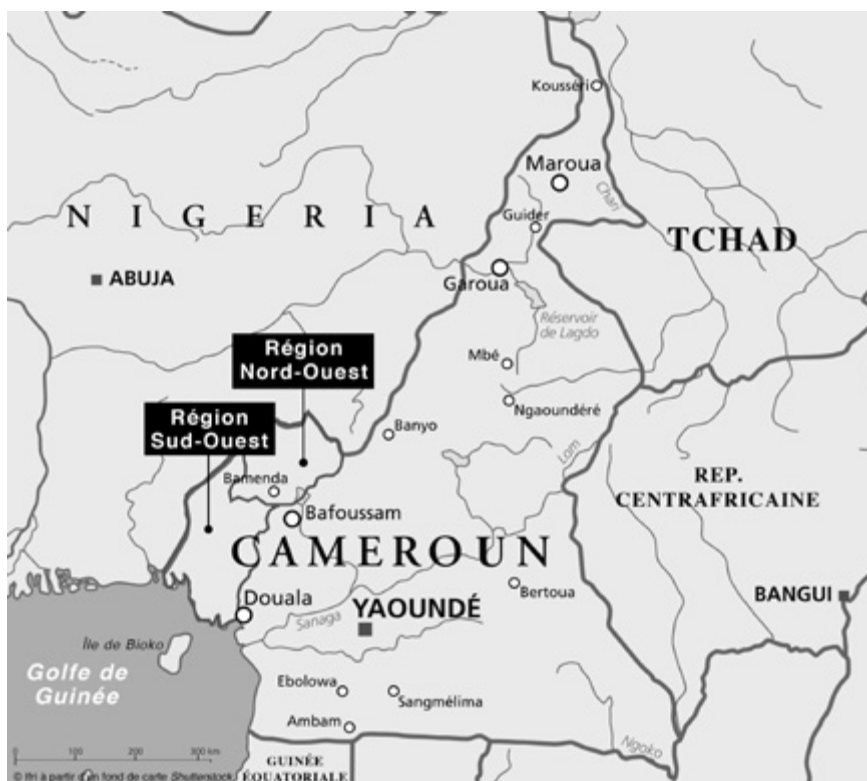
Initialement colonie allemande, après la Première Guerre mondiale le Cameroun fut placé sous mandat de la Société des Nations, et confié à une double administration française (425 000 km²) et britannique (53 000 km²). Après la Seconde Guerre mondiale, le mandat est transformé en tutelle par l'ONU. Au moment où le Cameroun francophone a accédé à l'indépendance, le 1^{er} janvier 1960, la situation était encore confuse dans la zone anglophone¹⁴. Les négociations entre les deux entités aboutissaient au référendum du 1^{er} octobre 1961, et à la création d'une fédération à deux États : le Cameroun oriental (francophone) et le Cameroun occidental (anglophone). Le référendum du 20 mai 1972 a mis fin à la fédération, et institué la République unie du Cameroun. En 1982, le pays prend l'appellation de République du Cameroun : le nom du Cameroun francophone avant la réunification de 1961. Pour les anglophones, cette décision relevait d'une stratégie d'assimilation. Dès lors se créent dans la partie anglophone des mouvements autonomistes puis sécessionnistes.

13. Cardinal C. Tumi, *Ma foi, le Cameroun à mettre à neuf*, Douala, Veritas, 2011, p. 33.

14. J.-A. Mbembe, *Le Problème national kamerunais : Ruben Um Nyobé*, Paris, L'Harmattan, 1984.

En 1992 est créé le Cameroon Action Movement (CAM), et en 1993-1994 les All Anglophone Conferences (AAC). Depuis 1995, le Southern Cameroon National Council (SCNC) prône la sécession. En décembre 1999, le mouvement avait symboliquement proclamé l'indépendance de la zone anglophone sous l'appellation d'Ambazonie. Aujourd'hui, la crise met à jour un renouvellement générationnel dans le mouvement anglophone et la diaspora. Aux militants des années 1990 qui ont émigré aux États-Unis et en Afrique du Sud, ont succédé des jeunes qui ont quitté le Cameroun plus récemment. Le combat s'appuie sur des relais locaux qui agissent dans la semi-clandestinité. Il s'agit de groupes d'autodéfense, dont une dizaine dans les deux régions, mais aussi de trois milices principales : l'Ambazonia Defense Forces (ADF), les Southern Cameroon Defense Forces (SCDF), et l'Ambazonia Restoration Army (ARA). Ces insurgés organisent des attaques de basse intensité contre les postes militaires et de gendarmerie.

La proclamation d'indépendance symbolique de l'Ambazonie



Le Cameroun et les pays limitrophes

L'ADF a revendiqué l'enlèvement du sous-préfet de Batibo, au nord-ouest, le 11 février 2018. Si des divergences apparaissent sur la stratégie et les modes opératoires, des petits groupes ont fait leur apparition, prônant la violence contre les forces de l'ordre et les francophones, et usant d'intimidation contre les élites locales hostiles à l'insurrection. Les séparatistes s'appuient sur une chaîne de télévision câblée, la Southern Cameroon Broadcasting Corporation (SCBC TV), qui émet en Afrique du Sud, pour diffuser leurs messages. Face aux violences, le gouvernement a procédé le 21 février 2018 à une réorganisation du commandement militaire territorial, avec la création d'une 5^e région militaire interarmées (Bamenda-Nord-Ouest). L'armée s'efforce de mailler le territoire pour annihiler l'action des relais locaux. Sur le plan humanitaire, au Nigeria voisin, en janvier 2018, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 15 000 Camerounais fuyant les combats ; les autorités locales avancent, elles, le chiffre de 33 000 réfugiés. Le chef de l'État camerounais Paul Biya promet d'écraser ce qu'il qualifie de « bande de terroristes ». À 85 ans, dont 36 au pouvoir, il a mobilisé les forces spéciales et opéré un rapprochement avec le Nigeria. Des contacts entre sécessionnistes camerounais et rébellions du delta du Niger amplifient les violences. La conjonction des « terrorismes¹⁵ » induit donc une coopération par défaut entre autorités des deux États. Le 6 janvier 2018, Julius Ayuk Tabe Sisiku, « président » autoproclamé de l'Ambazonie, a été interpellé au Nigeria, et extradé vers le Cameroun.

Le golfe de Guinée présente une multitude de facteurs de vulnérabilité. Il est difficile d'y distinguer clairement la contestation légitime de la criminalité ordinaire, et le militantisme politique du gangstérisme. Les menaces articulent terrorisme (Nigeria, Niger, Tchad, Cameroun), piraterie (Nigeria, Cameroun, Gabon, Bénin, Togo, Sao Tomé-et-Principe, Angola), grand banditisme transfrontalier (RCA, Tchad, Cameroun), ou violations des principes démocratiques (Tchad, Niger, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, RDC, etc.). Les coups d'État plus ou moins imaginaires au Tchad et au Niger, la condamnation de personnalités de premier plan au Cameroun pour des motifs de lutte contre la corruption constituent des modes d'action purement politiques. Et les tensions actuelles témoignent d'un processus de fragmentation continu et profond.

15. Les mouvements SCNC, CAM, ACC, et leurs soutiens dans la diaspora qui revendiquent l'autonomie de la zone anglophone sont qualifiés de mouvements terroristes par les autorités du Cameroun.

Dans le bassin du lac Tchad, Boko Haram fait l'actualité. Les violences labellisées Boko Haram, qu'elles soient réelles ou instrumentalisées, provoquent une mobilisation de la communauté internationale depuis le sommet de Paris de 2014 sur la sécurité au Nigeria. Dans la zone maritime, le défi permanent est d'apporter une réponse coordonnée, aux niveaux régional et international, face aux activités maritimes illégales. Les sommets de Yaoundé (2013) et Lomé (2016) recommandent l'articulation d'une coopération sur les « moyens nautiques », le « renseignement prévisionnel », et l'« autorisation de poursuites » au-delà des limites maritimes des États. Cela implique l'adaptation des législations pour renforcer l'application de la loi en mer. Tous les États sont encouragés à ratifier la CNUDM de 1982, et le Protocole de 2005 relatif à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime. Depuis 2016, le renforcement du secteur maritime est au cœur des stratégies nationales de développement. Enfin, dans le delta du Niger, si la paix durable reste un idéal éloigné, des efforts pour une gouvernance inclusive peuvent néanmoins être relevés, sous l'égide des États-Unis, du Royaume-Uni, et de la France.



Mots clés

Golfe de Guinée
Delta du Niger
Piraterie
Insurrections